



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

Commission de la Forêt et du Bois du Département de Mayotte

Compte rendu de la séance du 22 octobre 2024

DAAF de Mayotte 14h30 – Salle Cachalot

Membres de la commission présents	
M. le président du Conseil départemental de Mayotte	M ^{me} Zamimou AHAMADI
M. le préfet de Mayotte	M. François-Xavier BIEUVILLE
M. le directeur de la DAAF de Mayotte	M. Bastien CHALAGIRAUD
M. le directeur de la DEAL de Mayotte	M. Jean-François LEROUX
M. le président de l'association des maires de Mayotte	M. Abdoukarim ISSOUFALI
M ^{me} la directrice de l'office national des forêts (ONF)	M. Soulaïmana ISSOUFFOU
M. le président de l'association des naturalistes de Mayotte	M. Michel CHARPENTIER
M. le président de la fédération mahoraise des associations environnementales	M ^{me} Latufa MTSA
M. le président de la chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte	M. Djoumoi MADI
M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	M. Geoffroy LERAY
Personnalités invitées	
M. le directeur de la Réserve naturelle Nationale des Forêts de Mayotte	M. Djamadar SAINDOU
M. le président du conseil culturel, économique et environnemental de Mayotte	M. Naimoudine IBRAHIM
Autres participants	
Bureau d'étude SALVATERA	M. Olivier BOUYER
Stagiaire INSP Préfecture	M. Félix BOUCHARD
DAAF de Mayotte	M. Franck DUGUEPEROUX
	M ^{me} Youhanidhi SAID KALAME
	M. Daniel LESUR
	M ^{me} Houbiate ATTOUMANE

Objet de la séance

La commission de la forêt et du bois du département de Mayotte est chargée d'adapter les orientations et les objectifs du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) approuvé par décret le 8 février 2017 et d'élaborer le Programme de la Forêt et du Bois du Département de Mayotte (PFBDM) qui se substituera aux des Orientations Départementales Forestières de Mayotte (OFDM) caduques en 2025.

Elaboré pour une durée maximale de dix ans, ce document de politique forestière fixe les orientations stratégiques de la gestion durable des forêts au niveau départemental. Il encadre notamment les Directives Régionales d'Aménagement des bois et forêts de l'État (DRA) et le Schéma Régional d'Aménagement des bois et forêts des collectivités (SRA) valant Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) pour les bois et forêts privés.

Ordre du jour :

1. Présentation et avis de la commission sur le projet de Programme de la Forêt et du Bois du Département de Mayotte, document cadre de la politique forestière locale ;
2. Présentation et avis de la commission sur les directives régionales d'aménagement et schéma d'aménagement (DRA/SRA) valant Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) encadrant les documents de gestion (aménagement et plans de gestion) ;
3. Questions diverses.

Déroulé de la séance

- Propos introductifs** M. François-Xavier BIEUVILLE préfet de Mayotte ouvre la séance en remerciant les membres de la commission de leur présence. Il poursuit en soulignant les fonctions essentielles de la forêt et les enjeux liés à la conservation et valorisation du domaine forestier public insulaire.
- Il précise notamment les trois priorités qui constituent sa feuille de route, à savoir ; maintenir le couvert forestier, assurer la préservation de la biodiversité et préserver la ressource en eau.
- Diaporama de présentation du PFBDM et des DRA/SRA (joint en annexe)** M. Olivier BOUYER représentant le bureau d'étude SalvaTerra mandaté pour l'élaboration du PFBDM et la révision des DRA/SRA, rappelle le contexte de l'étude et les enjeux liés à la gestion durable du domaine forestier mahorais conformément aux orientations du programme national de la forêt et du bois (PNFB).
- Le diaporama expose les grandes lignes du diagnostic établi avec l'appui des différents partenaires gestionnaires du patrimoine naturel forestier et détaille le plan d'action stratégique du PFBDM. Les 3 axes stratégiques retenus : gérer durablement les forêts, favoriser la contribution des forêts à l'économie locale, renforcer la politique forestière et intégrer les enjeux forestiers dans d'autres stratégies sectorielles, sont déclinés en 9 orientations et 22 fiches-actions. Chaque fiche action présente le contexte dans lequel elle s'insère et les enjeux auxquels elle répond, les mesures prévues pour ce faire, le calendrier de leur mise en œuvre, les indicateurs de résultats pour chacune des mesures prévues, et les sources de vérification, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre.
- La présentation se termine sur une revue des Directives Régionales d'Aménagement (DRA) pour les forêts domaniales et Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) pour les forêts des collectivités qui constituent le cadre technique de rédaction des documents d'aménagements et qui ont été actualisés pour intégrer les nouvelles orientations stratégiques du PFBDM.
- Temps d'échange** M. le préfet souligne la qualité de l'étude et la pertinence du programme d'actions stratégiques exposé au regard des priorités et enjeux de protection du patrimoine forestier. Il précise l'attention de l'Etat à la mise en valeur du patrimoine forestier et aux réponses à apporter aux problématiques soulevées notamment en matière d'occupations agricoles illégales du domaine public.
- Mise en œuvre du plan d'actions stratégiques* M. Michel Charpentier président de l'association des Naturalistes de Mayotte dénonce les pressions sans cesse croissantes sur le domaine naturel de Mayotte et ses impacts irréversibles sur la biodiversité insulaire. Il rejoint le diagnostic dressé par le PFBDM mais émet, dans le contexte actuel, des réserves sur la mise en œuvre et le suivi du plan d'action en l'absence de moyens humains et budgétaires supplémentaires adaptés. Il suggère notamment de généraliser l'usage du drone parfaitement adapté à la configuration de Mayotte, dans la surveillance et la recherche des infractions. Il propose, par ailleurs, de renforcer la protection réglementaire de certains sites remarquables comme Saziley ou Handrema avec la création de parcs naturels ou de réserves de biosphère.
- M. le préfet souligne l'intérêt du PFBDM pour déployer tous les moyens réglementaires ou innovants qui conforterait la politique de l'Etat en matière de protection et de gestion durables des forêts ou sites naturels d'intérêt. Des actions coordonnées et adaptées sont déjà mises en œuvre et des réponses seront systématiquement apportées, comme c'est déjà le cas, avec la destruction des cultures illégales en forêt publique.
- Occupations illégales* M^{me} Zamimou AHAMADI 5^{ème} vice-présidente du Conseil départemental ainsi que le M. Djamar SAINDOU directeur de la RNN, précisent que les occupations agricoles illégales en forêt alimentent de véritables filières commerciales avec l'écoulement des produits dans les villages et/ou aux abords des routes. Ils souhaitent connaître les dispositions de l'Etat pour lutter contre cette économie informelle et informer la population des risques encourues en matière de sécurité alimentaire.

M. le préfet précise que l'Etat dans le cadre du CODAF organise régulièrement des opérations de contrôle et de destruction des produits illicites ainsi que des campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques à s'approvisionner auprès de ces filières illicites. Il rappelle que cette problématique relève de la responsabilité de tout à chacun et proposera sur ce sujet d'organiser un sommet de l'alimentation à Mayotte avec les différents acteurs du territoire concernés.

Valorisation produits forestiers et développement du tourisme

M. Djoumoi MADI représentant la CCI évoque la possibilité de promouvoir la filière bois en autorisant le prélèvement contrôlé de bois matures en forêt et souligne dans un second temps la problématique du développement du tourisme naturel dans le contexte d'insécurité récurrent.

M. Olivier BOUYER représentant le Bureau d'étude SalvaTerra précise que compte tenu du diagnostic et des enjeux associés à la gestion durable des forêts de Mayotte (préservation du couvert forestier, des sols et de la ressource en eau), la priorité reste la gestion conservatoire. Cependant l'exploitation limitée des bois dans le cadre établis des aménagements forestier n'est pas exclue comme dans le cas du renouvellement de certaines anciennes plantations. Quant à l'insécurité qui limite la fréquentation des sentiers et le développement du tourisme de nature, cette problématique transversale dépasse le simple cadre du PFBDM.

Problématique DFCI

Le représentant du SDIS, M. Geoffroy LERAY souligne l'intérêt de disposer de pistes d'accès pour répondre à la problématique croissante des feux de végétation et qu'à défaut, il faudra étudier la perspective de disposer de moyens aériens adaptés comme un hélicoptère bombardier d'eau.

M. Charpentier souligne en parallèle l'intérêt de sensibiliser les populations des zones sensibles à la problématique d'usage du feu, au travers de réunions de village.

Il est précisé que la problématique DFCI constitue un volet d'action spécifique du PFBDM et que les points soulevés seront abordés et traités au travers du futur plan départemental de lutte contre les incendies courant 2025-2026.

Délibération

Après ce temps d'échange, le quorum requis étant atteint avec 10 membres votants présents (sur 20 membres constitutifs), la commission délibère à main levée et émet un avis favorable à l'unanimité respectivement sur le PFBDM et les DRA/SRA présentés.

Conclusions et Clôture

La réunion a permis de clarifier les priorités du PFBDM, tout en soulignant les défis liés à la mise en œuvre des actions proposées.

Le préfet insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée et de la sensibilisation pour protéger les ressources naturelles et forestières de Mayotte. La question de la sécurité et de la régulation des pratiques illégales reste cruciale, nécessitant des solutions innovantes et des actions concertées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Directeur, secrétaire de la commission

